



L'institution représentative de la profession d'avocat ne doit pas offrir une tribune supplémentaire aux pourfendeurs de l'Etat de droit et de la démocratie

A l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux du 4 février dernier, son président a annoncé que l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle ayant obtenu leurs parrainages seraient invités et reçus au CNB le 9 mars prochain dans le cadre du printemps du CNB qui fêtera ses 30 ans d'existence.

Informé de cette initiative, décidée par le bureau à la majorité des voix, le SAF a immédiatement écrit au Président son incompréhension et son inquiétude que le CNB, en qualité d'instance représentative de la profession, puisse recevoir des candidats se revendiquant d'extrême droite, dont les programmes et les déclarations sont une insulte à notre serment et aux valeurs humanistes et progressistes de notre profession.

Les élus et élues du SAF ont réaffirmé cette position lors de l'Assemblée générale et exprimé leur profond désaccord avec cette initiative dangereuse.

Certains candidats à l'élection présidentielle revendiquent s'ils sont élus, la fin de notre état de droit, en proposant notamment de dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant et de ne plus se soumettre aux décisions de la Cour Européenne des droits de l'homme.

Dans son action, le CNB veille constamment au respect des droits fondamentaux consacrés dans de nombreux engagements internationaux et dénonce les dérives qui peuvent être constatées ici ou là.

Il ne peut voter des motions pour dénoncer la remise en cause de la primauté du droit européen et la mise en danger de l'état de droit en Pologne et inviter dans le même temps des candidats qui entendent appliquer la même politique.

Le CNB ne peut soutenir d'un côté les avocates et avocats en danger dans le monde et celles et ceux empêchés d'exercer leurs fonctions, et dans le même temps accueillir à sa table des candidats qui entendent réduire la place de l'avocat et les droits de la défense.

Comment accepter de débattre avec des candidats qui, à longueur d'interview et de meeting, prônent l'autoritarisme et la xénophobie, tancent une justice laxiste, alors même que notre profession défend avec tant d'ardeur les valeurs de liberté, égalité et fraternité ? Comment accepter d'inviter aux printemps du CNB et son 30 eme anniversaire, ceux et celles qui prônent le chaos et promettent les ténèbres à l'état de droit ?

Si le débat démocratique doit avoir lieu, débattre avec des candidats voulant s'affranchir de toutes les règles régissant notre démocratie et notre état de droit est inacceptable pour les avocates et avocats du SAF et une injure à notre engagement d'avocat.

Le CNB, en tant qu'instance représentative de notre profession, ne doit pas permettre à ces candidats, d'avoir une tribune supplémentaire pour leur discours de haine.

Il doit renoncer à les inviter. Il est encore temps.

Ne discutons pas avec l'extrême droite, combattons-la !

